



GARANTIE D'EMPRUNTS D'UNE VALEUR GLOBALE DE 20 170 335 F
A ACCORDER A LA S.E.D.R.E. POUR LA REALISATION DE 116 L.L.S.
-AU BUTOR (48), A SAINTE-CLOTILDE (40) ET A MOUFIA (28)-

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 20 mars dernier, la Société d'Equipement du Département de la Réunion (S.E.D.R.E.) sollicite la garantie de la Commune de Saint-Denis pour un emprunt global de 20 170 335 F qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour la réalisation de cent seize Logements Locatifs Sociaux (L.L.S.) répartis comme suit :

- 48 L.L.S. "Casse Pierre" au Butor
pour un montant de 14 252 249 F
- 40 L.L.S. Sainte-Clotilde
pour un montant complémentaire de 1 195 409 F
- 28 L.L.S. Moufia
pour un montant de 4 715 677 F

Les emprunts correspondants seront contractés sous forme d'un (ou de plusieurs) prêt(s), aux conditions suivantes :

- durée de remboursement : trente-quatre ans,
- taux actuariel : celui en vigueur à la date du contrat.

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir ces emprunts, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de bien vouloir m'autoriser :

- à intervenir au(x) contrat(s) d'emprunts correspondant(s) ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à ménager pour ces emprunts des garanties suffisantes à la Commune de Saint-Denis vis-à-vis de la S.E.D.R.E., notamment en prévoyant par contrat des mesures de sûreté.



LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LEGROS.

M. LEGROS A. : Une simple remarque, pour exprimer ma satisfaction de voir que la Commune a la capacité financière de garantir de tels emprunts.

LE MAIRE : Je relève cela, avec la même satisfaction.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur SIDAMBAROMPOULE.

M. SIDAMBAROMPOULE M. : J'interviens pour vous dire que des constructions sont programmés à Moufia et un peu partout, mais pas sur le secteur de la Bretagne. En vingt-quatre ans, trente logements ont été réalisés à la Bretagne. Et, l'ancienne Municipalité n'a rien prévu d'autre pour cet écart.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres intervenants ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.